

RAPPORT DE PRESENTATION DES OBJECTIFS DE L'AVAP

Dossier approuvé le : 3/4/2019


**Le Président
Alain CHRÉTIEN**

Maîtrise d'ouvrage



Communauté d'Agglomération de Vesoul
6, rue de la Mutualité
BP 90445
700007 Vesoul cedex

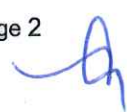
Maîtrise d'oeuvre



Vanessa VARVENNE
Étude et valorisation de patrimoine



Alain CHRÉTIEN
Le Président



Sommaire

Préambule	page 5
Synthèse des diagnostics	page 7
Synthèse des approches à l'échelle du grand paysage	page 7
Synthèse des approches à l'échelle du patrimoine urbain	page 10
Synthèse croisée des diagnostics et du développement durable	page 12
Les objectifs pour l'AVAP	page 16
Objectifs de valorisation et de préservation	page 16
Objectifs de développement durable	page 17
Compatibilité de l'AVAP avec le PLUi	page 19

Axe 1 : intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié garant de la qualité du cadre de vie.

Axe 2 : Amplifier la vitalité économique du territoire

Axe 3 : Garantir un développement urbain équilibré et de qualité

Axe 4 : Inscrire les déplacements au cœur du Projet de Développement Durable.

Introduction

Le présent rapport a pour objet de présenter les objectifs de l'AVAP de CHARIEZ. Il est structuré en plusieurs parties :

- 1. Contexte et justification de l'AVAP
- 2. Objectifs généraux et spécifiques
- 3. Méthodologie de l'étude
- 4. Résultats et conclusions
- 5. Perspectives et recommandations



Préambule

Le diagnostic paysager, architectural, urbain et environnemental, annexé au présent rapport de présentation des objectifs de l'AVAP, identifie les éléments constituant le patrimoine de la commune de CHARIEZ. La démarche d'AVAP, qui se substitue à celle de la ZPPAUP, vise à les protéger et à les mettre en valeur.

Les enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, mis en évidence, et croisés aux enjeux environnementaux, constituent le fondement des objectifs à atteindre pour l'AVAP. Ainsi, la dimension patrimoniale spécifique à Chariez est ici considérée au travers des objectifs singuliers de protection et de mise en valeur.

La délimitation du périmètre de l'AVAP, le découpage des zones ainsi que les règles qui se rapportent à ces zones s'appuient sur la prise en compte de l'ensemble des dimensions patrimoniales identifiées dans les diagnostics. Ils permettent d'appliquer les objectifs (ci-après développés) de protection et de mise en valeur qui les concernent.



Chariez

Le territoire de Chariez est situé dans le département de la Savoie, à l'ouest de Chambéry. Il est caractérisé par un relief vallonné et une population d'environ 100 habitants. Le village est entouré de champs et de forêts, et dispose d'une école et d'un centre communautaire. Le territoire est traversé par la route départementale 100, qui relie Chambéry à Annecy. Le climat est continental, avec des hivers froids et des étés chauds. Le territoire est classé en zone de montagne et bénéficie de certaines aides de l'État. Le territoire est géré par une commune et dispose d'un conseil municipal. Le territoire est inscrit au plan de prévention des risques naturels (PPRI) et est soumis à certaines restrictions de construction. Le territoire est également concerné par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à la présence de la centrale nucléaire de Chinhanne. Le territoire est classé en zone de protection des paysages (ZPPA) et bénéficie de certaines mesures de protection. Le territoire est également concerné par le plan de prévention des risques industriels (PPRI) lié à la présence de la centrale nucléaire de Chinhanne.



Synthèse des diagnostics

Synthèse des approches à l'échelle du grand paysage



Un village enserré dans son écrin, à l'abri des axes de développement

L'histoire et le développement de la commune de Chariez sont intimement liés à sa position géographique. Implanté au creux d'un vallon marqué par sa périphérie de roches calcaires, Chariez bénéficie d'un paysage cloisonné par le relief et des forêts présentes en crêtes. Ainsi, Chariez a profité de cette protection pour développer, en conséquence, un habitat groupé, isolé, compact et dense. L'éloignement des principaux axes, et le caractère de finistère lié aux plateaux circulaires qui l'enserrent, ont bénéficié, ces dernières années au petit village. Contrairement aux communes plus proches de Vesoul, Chariez a peu connu la pression foncière des trois dernières décennies. Préservée de cette urbanisation récente, Chariez a réussi à garder son caractère historique.



Une histoire agricole et viticole, où l'eau, les sentiers tiennent un rôle singulier

Très tôt, la bonne exposition des coteaux est exploitée à Chariez. La vigne est plantée. Elle fait la renommée de la commune et caractérise le paysage. Décimée au début du XX^{ème} siècle par le phylloxera, il reste aujourd'hui quelques traces de cette activité dans le paysage : les coteaux aménagés en terrasses, avec pour soutènement des murets de pierres sèches issues des terrains, un réseau bien développé de sentiers qui caractérise le découpage des plantations de vignes. Quelques rangs de vigne sont encore présents sur les coteaux, ainsi que des pieds en façades des maisons. La vallée du Durgeon et le plateau du Camp de César sont, quant à eux, plus propices à l'élevage et à l'agriculture. Enfin, trois moulins complètent ces activités rurales, en exploitant les ressources locales. L'eau, denrée vitale et énergie, est mise en valeur par la qualité des ouvrages hydrauliques.

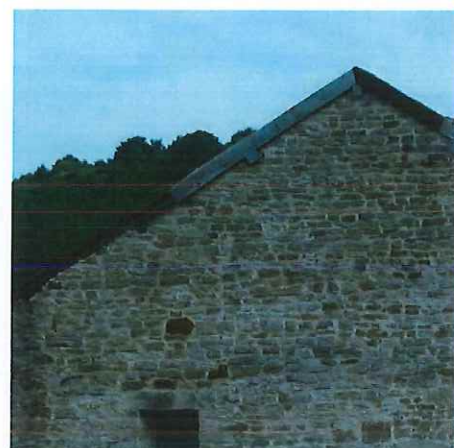
Un paysage de caractère (Rochers du Camp de César, La Pierre qui vire, ligne de crête boisée, village dense et homogène, murs de soutènement, vignes, vergers ...)

La topographie de la Haute-Saône est marquée par une série de replis et de vallons taillés à la périphérie d'un grand plateau calcaire. Le relief de Chariez est l'un des sites les plus spécifiques : il forme une anse bien découpée, avec, comme emblème, les falaises du Camp de César. Pour compléter ce tableau, le site s'agrément de « matières » particulières : les roches calcaires, les limites forestières en ligne de crête, quelques parcelles de vigne, le découpage parcellaire et les sentiers lisibles au travers de la végétation qui les accompagne et des murets qui les délimitent. Depuis le 2 novembre 1978, le site est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques.



Des co-visibilités fortes entre le patrimoine naturel et bâti (Notre Dame de la Salette, Eglise et Rochers du Camp de César, Village et ancien couvent)

L'interrelation entre le paysage et le patrimoine bâti constitue un intérêt particulier pour la commune. Paysage de caractère et patrimoine bâti du village homogène font corps et communiquent entre eux grâce à des jeux de co-visibilité, facilités par le relief. Du village, l'organisation urbaine ménage des perspectives vers les coteaux. Les façades construites des rues forment un cadrage aux éléments singuliers du grand paysage : roches, jardins, lisières forestières, etc... A l'inverse, les points de vue et promontoires offerts par les coteaux magnifient le village que l'on peut appréhender dans sa globalité et sous l'angle de sa cinquième façade : les toitures.



Des secteurs de mutation urbaine à encadrer

Aux abords directs du village historique, en position de seuil et également mis en scène par les vues plongeantes sur le village, le secteur pavillonnaire, plus récent en entrée de village entre en confrontation avec le patrimoine de Chariez. Ces constructions sont en relation visuelle étroite avec le village et avec le grand paysage. Il n'y a aucun enjeu de préservation de ce bâti mais son intégration doit être appuyée, son organisation doit être recomposée pour éviter de perdre la lecture du village.

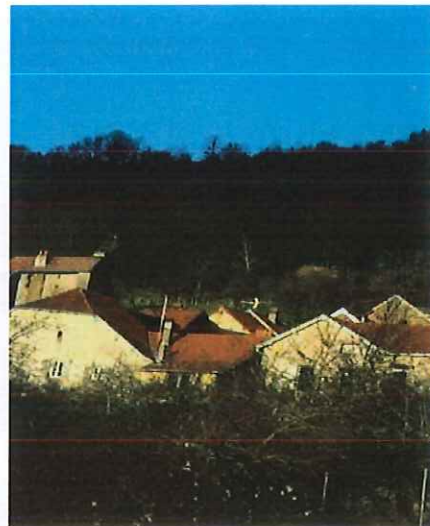




Synthèse des approches à l'échelle du patrimoine urbain du village

Un village à structure médiévale préservée, qui a su intégrer les évolutions (démographie, style, économie)

Le caractère historique de Chariez est encore parfaitement lisible, dans son organisation urbaine, dans son architecture et dans ses détails de construction. La structure médiévale, bien que modifiée aux cours des siècles en raison des variations de population, reste présente dans l'enchevêtrement des constructions. Ces modifications, opérées sur le bâti au fil du temps, n'ont pas altéré son caractère (matériaux locaux, adéquation des transformations aux nouveaux usages...) et ont su enrichir la variété des constructions. Aujourd'hui, les modifications apportées au bâti doivent rester possibles, mais avec une attention toute particulière à l'intégration dans cet ensemble cohérent.



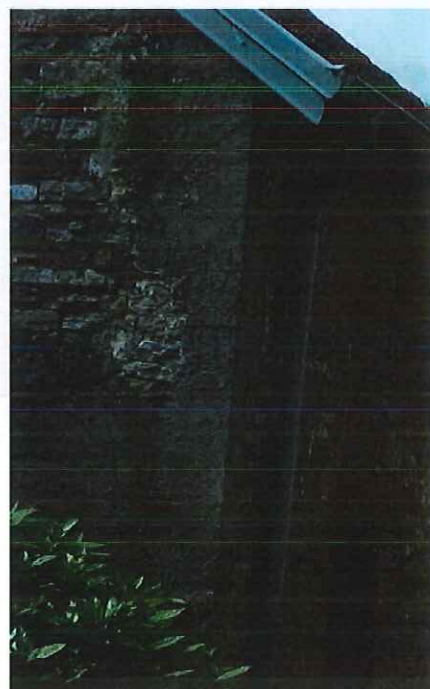
Le caractère architectural spécifique à Chariez

Si la maison vigneronne est particulièrement représentée au sein du village, la maison du polycultivateur est également très fréquente. D'autres typologies complètent ces types de bâti : bâtiments publics, grosses demeures, moulins, et édicules trouvent également place au sein du village et en toute harmonie les uns avec les autres, sans hiérarchie, sans composition particulière. Il s'agit d'une juxtaposition de constructions au gré des besoins et non d'une planification, dans le cadre d'une organisation fonctionnelle rurale.



La place de l'église : une identité donnée au village

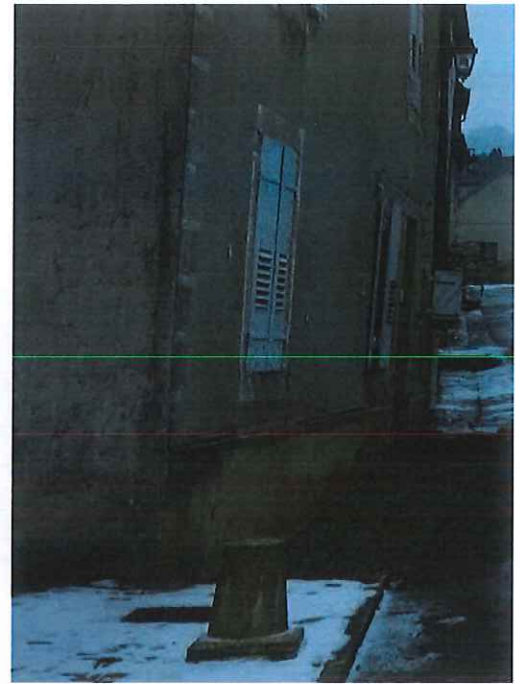
Alors que plusieurs chapelles et église se répartissaient sur la commune, il fut décidé, en 1770, de construire une nouvelle église à l'emplacement de la porte sud des fortifications. Cette décision donna au nouvel édifice une place toute particulière dans l'organisation du village. La rue de l'église qui s'ouvrait vers les champs, met dès lors l'Eglise en scène. Placée en léger promontoire par rapport aux constructions, l'espace public ménagé par l'édifice caractérise un lieu aéré, qui tranche par rapport au tissu urbain dense du village.





Des espaces publics marqués par la densité du bâti et l'aspect minéral

Accroché sur la pente du coteau, le village de Chariez développe un dénivelé lisible dans ses espaces publics. Les façades se juxtaposent avec des décalages liés aux implantations de différents niveaux. Ces ruptures sont accentuées par la présence de nombreux franchissements et d'escaliers devant les entrées des habitations. L'évacuation des eaux pluviales se fait par de très gros caniveaux en pierres très caractéristiques pour l'image de la rue. Ce caniveau marque le passage entre les espaces privés et les espaces publics et participe à la continuité visuelle des rues, malgré les irrégularités du bâti. Le calcaire local est omniprésent dans l'aménagement des espaces ce qui confère au village un caractère minéral et rural très caractéristique.



Dialogue entre les éléments construits et le paysage

L'adéquation entre les matériaux construits du village et le paysage caractérise la symbiose qui existe dans ce petit cadre de territoire préservé. La covisibilité, les points de vues et les ouvertures vers le paysage depuis le village permettent d'appréhender la présence de la pierre, aussi bien celle des rochers que des constructions. La découpe aléatoire des toitures se détache comme un rappel aux falaises érodées et sculptées en crête de plateau. L'imbrication hétérogène des constructions se fond dans l'environnement organique du paysage. La végétation (prés, vergers, jardins, vignes) compose un écrin valorisant le bâti par le contraste des formes et des couleurs.

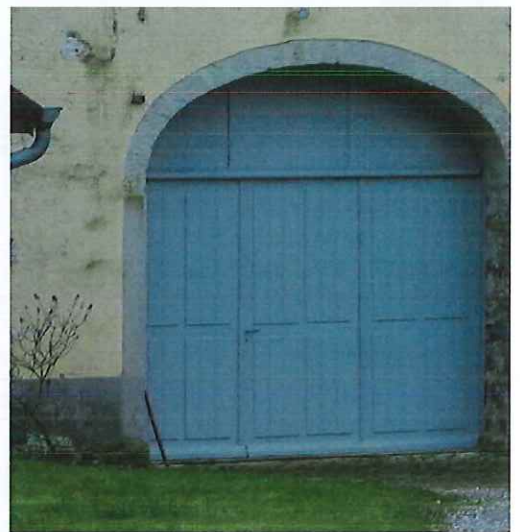


Au cœur du bourg, le dialogue entre le végétal et la pierre se prolonge par les jardins imbriqués entre les bâtiments, des plantations animant les façades, une flore spontanée sur les murets de pierres sèches.

Synthèse croisée des diagnostics et du développement durable

L'histoire des préservations du patrimoine comme spécificité du développement durable communal

Le patrimoine de Chariez témoigne aujourd'hui de la prise en compte du développement durable au cours des siècles. L'entretien et la préservation des constructions, des mises en œuvre et des savoir-faire caractérisent une démarche durable. Cet héritage est un extraordinaire témoignage de l'utilisation des ressources locales et de l'adaptation aux contraintes de l'environnement. Le paysage qui en résulte constitue un patrimoine important qui contribue à l'identité communale et à la qualité de vie pour les habitants. À Chariez, le maintien des constructions et notamment le choix préférentiel des matériaux locaux y compris des dernières années, a permis de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments, d'encourager les filières locales de production, de transformation et de mises en œuvre des matériaux de construction.



A blue handwritten signature or mark, possibly a stylized letter 'A' or a similar symbol, located at the bottom right of the page.

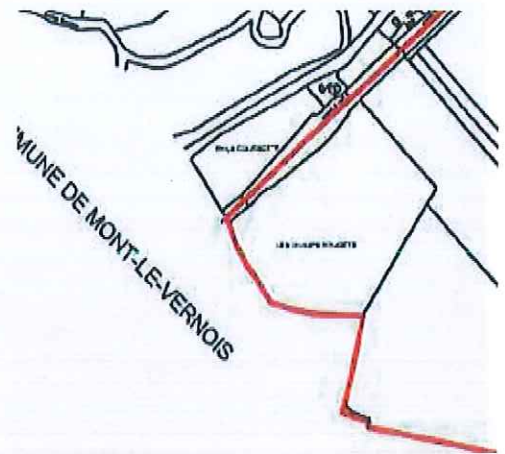


A

Les protections superposant site et patrimoine bâti

Les protections sur l'architecture ainsi que celles du patrimoine naturel présentes sur Chariez attestent d'une grande attention des hommes sur leur environnement. Au fil du temps, ces richesses n'ont pas été altérées et continuent de former, ensemble, les attraits du territoire. La qualité urbaine du village est renforcée par son site et inversement. Les constructions, les jardins jouent un rôle dans la continuité des milieux naturels : des aménagements singuliers liés aux usages (vergers, potagers, jardins apprivoisés...) forment des transitions douces entre le paysage proche et le paysage lointain.

À Chariez, le paysage et l'architecture s'entremêlent, tissent des liens, respectent leur environnement.



Le SAUC : une démarche durable actuelle

Les espaces publics traduisent les relations intimes qui existent entre les hommes et leur territoire. En s'engageant dans la démarche de SAUC (Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère), la commune de Chariez a d'abord souhaité comprendre les relations qui existent entre les différents éléments qui composent son site : le relief, le végétal, l'eau, les pratiques humaines et le bâti existant, afin de proposer ensuite des perspectives de développement et d'aménagement qui respectent cette histoire, ce passé et ces logiques constructives. Un schéma d'aménagement urbain de caractère est porteur de valeurs et de sens partagés, au travers de la mise en valeur de la culture locale, tout en assurant le confort et la prise en compte des besoins de demain pour les habitants et les visiteurs de la commune.



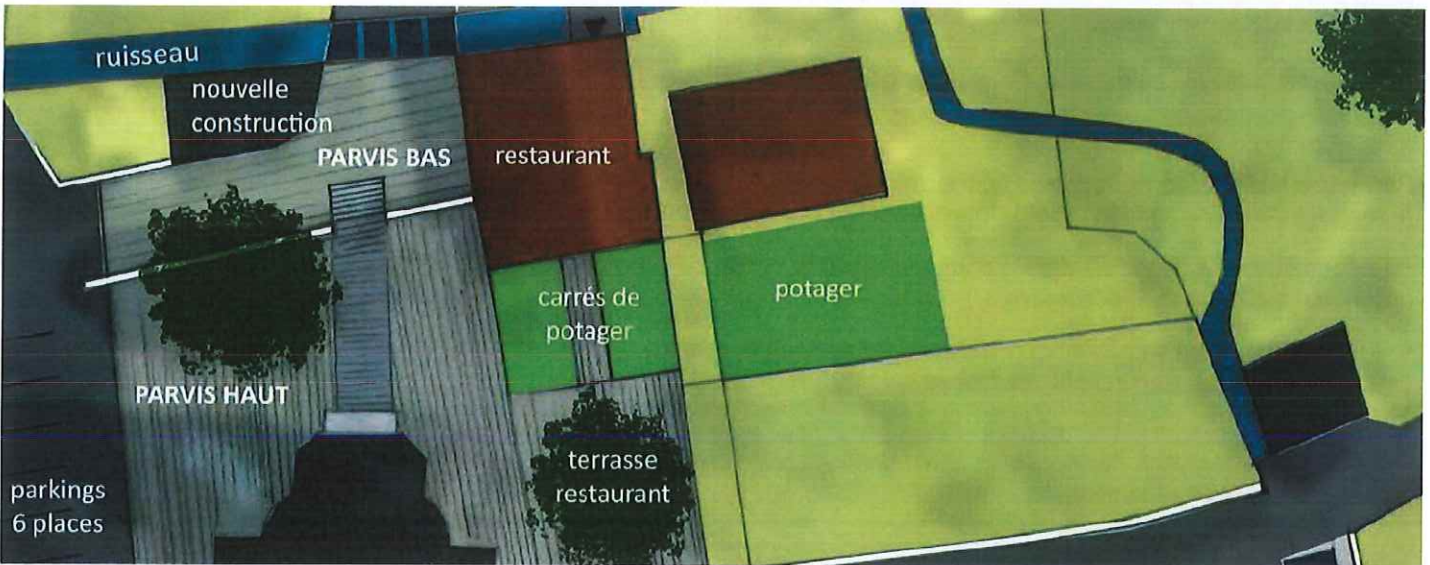
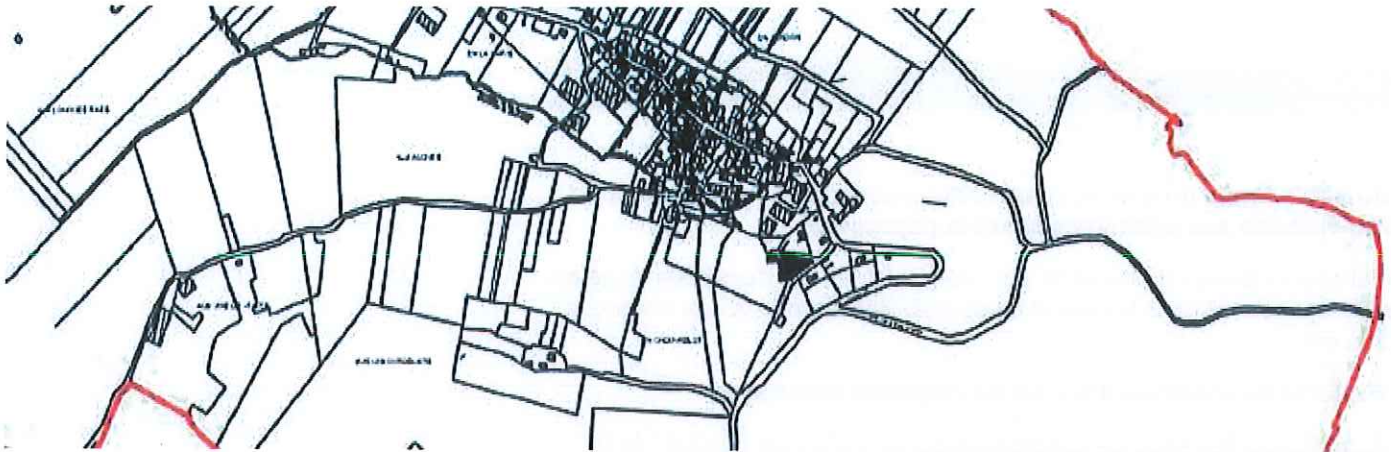
Le potentiel d'exploitation des énergies renouvelables et de minimisation des consommations énergétiques

La minimisation des consommations énergétiques est un domaine déjà pris en compte par les constructions anciennes compactes qui se sont adossées les unes aux autres, ce qui évite des déperditions excessives. De même le moyen de chauffage traditionnel au bois est encore utilisé par nombres d'habitants au vu des «tas de bois» présents. Cette consommation d'énergie renouvelable est à favoriser.

Si à Chariez la mise en place de matériel de production d'énergies renouvelables serait dommageable pour le paysage, compte tenu des forts impacts en co-visibilité des toitures, il est tout de même possible de développer de nouvelles constructions bioclimatiques basées sur le principe du bâti ancien. De plus les anciennes constructions peuvent tout à fait s'adapter aux besoins de confort et de lumière, compatibles avec les caractéristiques patrimoniales des constructions. L'isolation intérieure doit être privilégiée, avec des matériaux respirants, pour éviter des désordres liés à l'évacuation de l'humidité dans les murs.



A



A handwritten signature in blue ink, located at the bottom right of the page. The signature is stylized and appears to be a single letter 'A' or a similar character.

Les objectifs pour l'AVAP

Objectifs de valorisation et de préservation

Maîtriser la forme urbaine et l'impact des interventions dans le rapport de co-visibilité aux différentes échelles paysagères

- Maîtriser la forme urbaine et l'impact des constructions dans le paysage naturel et agricole, et dans le rapport de co-visibilités entre le village historique et son site;
- Expliciter les conditions d'une bonne intégration paysagère;
- Appréhender les effets de banalisation par un traitement qualitatif de la limite entre espace public et espace privé, notamment la limite nette de l'urbanisation telle qu'elle existe, les clôtures et la végétation;
- Maintenir la biodiversité par un choix adapté des haies arbustives;

Permettre l'évolution (fonctionnelle, thermique, confort,...) du bâti dans le respect des singularités typologiques et selon les enjeux urbains

- Reconnaître les spécificités du bâti pour en préserver l'essence (identité historique, architecturale, décorative,...);
- Adapter l'évolution du bâti au caractère architectural de la construction (respect de la typologie, respect des modes constructifs, respect des matériaux,...);
- Permettre l'intégration des nouvelles constructions écologiques et bien insérées à leur environnement;

Préserver les éléments architecturaux et éléments représentatifs des savoir-faire locaux qui le justifie

- Valoriser, entretenir et préserver les constructions en pierre (bâties anciens, éléments sculptés, toitures de laves, murets...), les « murgers », les traces des anciennes fortifications et les amoncellements du Camp de César ;
- Valoriser, entretenir et préserver les éléments de petit patrimoine, qui traduisent des pratiques et des usages passés : fontaines, lavoirs, calvaires, édifices religieux, monuments commémoratifs...;
- Reconnaître comme patrimoine les sentiers, les cours d'eau, et tous les petits ouvrages qui ont permis de façonner et d'entretenir le paysage local;

Soigner les espaces publics dans le respect de l'ambiance urbaine

- Valoriser, entretenir et préserver les caniveaux, caractère fort de Chariez;
- Prolonger la tradition des façades plantées (rosiers, vignes, arbres fruitiers palissés, vivaces...);
- Restituer les alignements par des murs de pierres sèches ou enduits, aux couleurs locales ;
- Adapter les matériaux des espaces publics dans le respect des traditions et des mises en œuvres passées ;

Objectifs de développement durable

Préserver, mettre en valeur le bâti ancien (morphologie, densité, compacité du bâti, orientations solaires...) et tirer parti de ces caractéristiques pour les nouvelles constructions

- Entretien et adapter le bâti ancien dans le respect de leur particularités durables (adaptation aux conditions climatiques locales, intégration au site, compacité du bâti, etc...);
- Permettre l'ouverture des façades bien orientées dans le respect de la composition des baies existantes;
- Reproduire les adaptations du bâti à leur environnement dans les nouvelles constructions ;

Encourager la mise en œuvre de matériaux et de savoir faire locaux et traditionnels

- Favoriser l'emploi des matériaux locaux mis en œuvre sur la commune;
- Valoriser les mises en œuvre traditionnelles des matériaux (enduits, toitures,...) ;
- Encourager l'emploi de ces matériaux dans les nouvelles constructions ;

Favoriser la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions et intégrer les dispositifs liés à la production énergétique

- Adapter les nouvelles constructions au paysage local (continuités urbaines et morphologiques, continuités des teintes, etc...) ;
- Faire prendre en compte, aux nouvelles constructions, les techniques traditionnelles : adaptation de la construction au site et non l'inverse, traitement rural des limites, ... ;
- Intégrer les dispositifs de production d'énergie renouvelable dans la composition des façades et/ou éventuellement du terrain lorsqu'il est terrassé;

Pérenniser les vues et toutes les caractéristiques paysagères : la valorisation de la géographie des lieux, les réseaux des cours d'eau et des chemins, l'organisation urbaine, la densité du bâti...

- Préserver le paysage emblématique de Chariez : les roches du Camp de César, le promontoire de la chapelle de la Salette, la ligne de crête boisée, les terrasses et murets de pierres sèches... ;
- Dégager et entretenir les points de vue emblématiques sur le village, vers la plaine du Durgeon,... ;
- Préserver dans toute intervention (aménagement, construction, entretien,...) les structures du paysage local naturelles ou urbaines;

Préserver les dispositifs d'entretien paysager (murs, vergers,...) qui contribuent au renforcement de la biodiversité,

- Maintenir les murs, haies, ouvrages de soutènement qui accueillent la flore et la petite faune locale ;
- Encourager les haies végétales diversifiées ou les clôtures de pierre sèches, perméables, plutôt que les limites qui cloisonnent et réduisent la biodiversité ;
- Valoriser les transitions paysagères qui limitent l'artificialisation des sols, renforcent les continuités écologiques et améliorent le cadre de vie;
- Encourager l'entretien des coteaux pour limiter l'enfrichement et préserver les points de vues tout comme la variété des milieux.

A

La prise en compte de tous les patrimoines (historique, culturel, naturel, paysager, urbain, architectural, savoir-faire...) et leur mise en valeur dans le cadre de l'AVAP répondent aux divers objectifs de développement durable, car «Le développement durable, c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» (définition du rapport Brundtland).

Le développement durable doit concilier plusieurs conditions : équité sociale, préservation de l'environnement, efficacité économique.

Dans les domaines qui la concernent, l'AVAP remplit un rôle majeur dans cette démarche holistique. Au cœur du plan local d'urbanisme intercommunal, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de l'agglomération vésulienne intègre les enjeux de développement durable des échelles nationales, régionales et locales.

La compatibilité de l'AVAP de Chariez avec les orientations du PADD de l'agglomération vésulienne se concrétise par les points suivants :

Axe 1 : intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié garant de la qualité du cadre de vie.

L'AVAP renforce les protections figurant dans le PLUi (paysagères, urbaines et architecturales)

L'AVAP prend en compte les espaces sensibles

L'AVAP n'offre pas de droit à urbaniser (à l'encontre des espaces naturels ou agricoles)

L'AVAP valorise le patrimoine lié à l'eau

Axe 2 : Amplifier la vitalité économique du territoire

L'AVAP améliore le cadre de vie (paysage, patrimoine) et sa « valeur économique » (tourisme, pression foncière)

L'AVAP ne contraint pas l'activité économique de la commune

L'AVAP encourage la gestion paysagère diversifiée favorable au rendement agricole

Axe 3 : Garantir un développement urbain équilibré et de qualité

L'AVAP préserve la structure urbaine existante

L'AVAP encourage la densification et le renouvellement urbain

L'AVAP favorise l'amélioration d'un cadre de vie

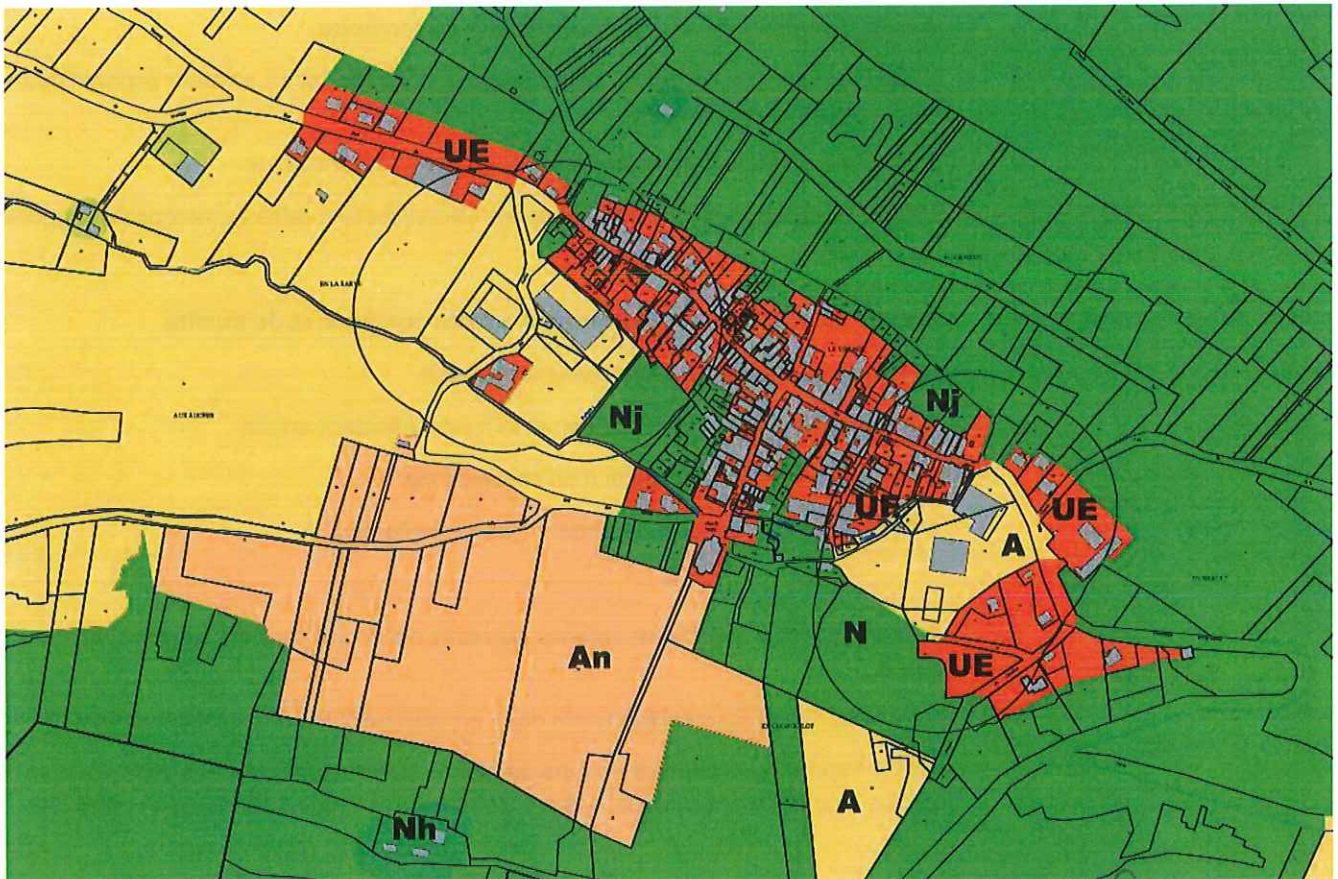
L'AVAP peut contribuer à renforcer l'offre de logement

Axe 4 : Inscrire les déplacements au cœur du Projet de Développement Durable.

L'AVAP renforce les déplacements doux en valorisant les chemins et sentiers

L'AVAP identifie des emplacements dédiés au stationnement et des espaces publics susceptibles de permettre leur adaptation aux modes de transport collectifs.

Extrait du PLUi de l'agglomération de Vesoul: plan de zonage de Chariez



AVAP CHARRIEZ

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est une création de la loi du 2 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE dite « Grenelle II ») complétée par les articles D.642- à R.642-29 du décret du 9 décembre 2010. Ce dispositif des AVAP se substitue à celui des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

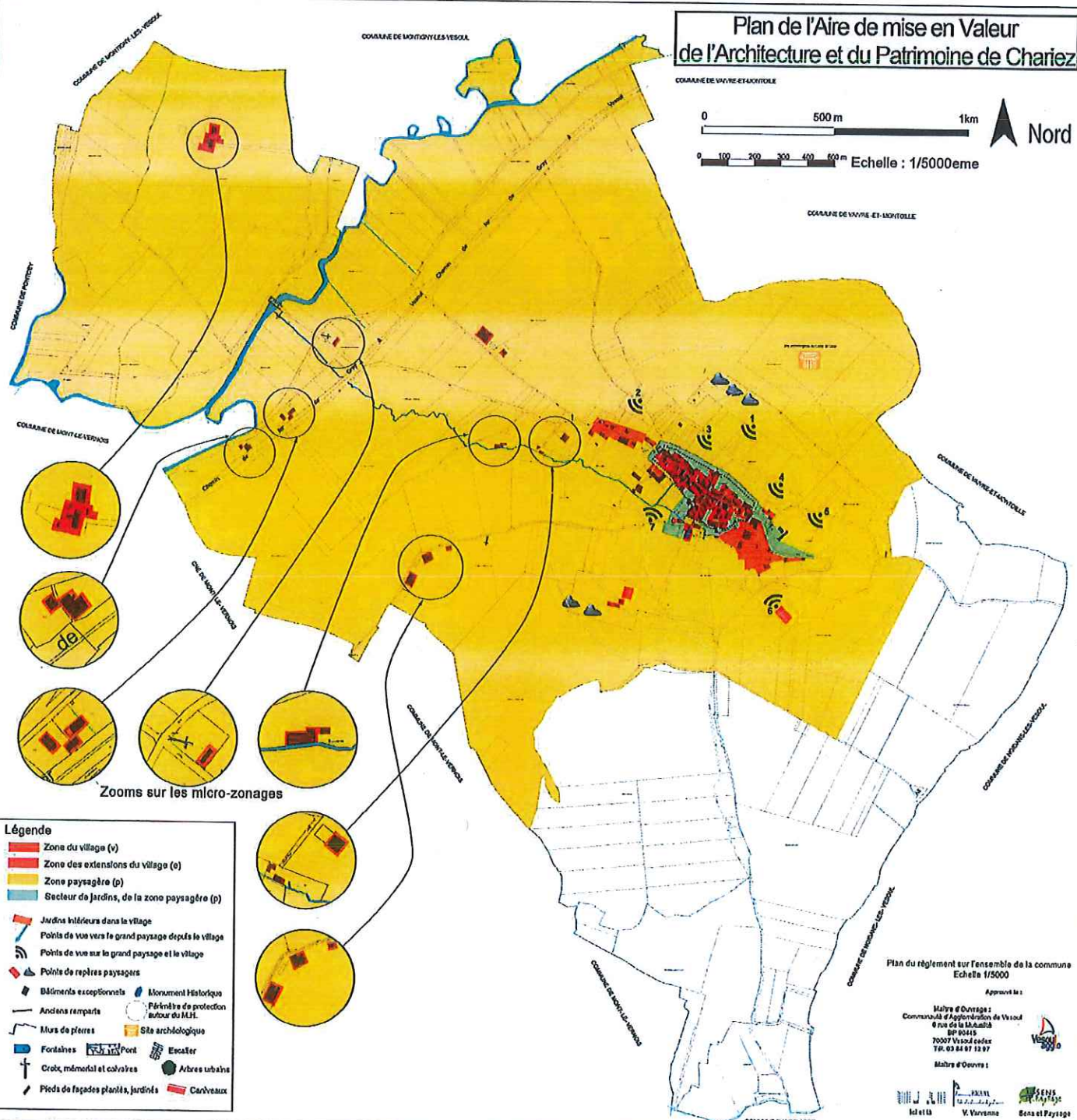
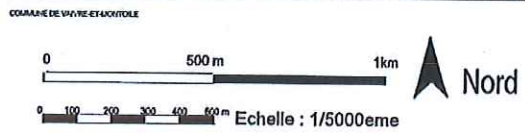
Un dossier d'AVAP comporte trois éléments réglementaires :

- **un rapport de présentation** qui expose à travers un diagnostic les motifs qui ont conduit à la création d'une AVAP (particularités historiques, géographiques, architecturales, paysagères) et les mesures prévues pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ;
- **un règlement** : prescriptions définies par les caractéristiques des espaces patrimoniaux et paysagers qui peuvent être accompagnées de préconisations architecturales ;
- **un document graphique** : cartographie réglementaire qui délimite le périmètre de la zone qui est constituée de secteurs homogènes, ainsi que les protections du bâti et des espaces libres selon une légende s'y rapportant.



Crédit Photographique :
Ici et Là, Vanessa Varvenne et Sens et Paysage
Photo de couverture : Georges Lecompte

Plan de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Chariez



Zooms sur les micro-zonages

- Légende**
- Zone du village (v)
 - Zone des extensions du village (e)
 - Zone paysagère (p)
 - Secteur de jardins, de la zone paysagère (p)
 - Jardins intérieurs dans le village
 - Points de vue vers le grand paysage depuis le village
 - Points de vue sur le grand paysage et le village
 - Points de repères paysagers
 - Bâtiments exceptionnels
 - Monument Historique
 - Anciens remparts
 - Périmètre de protection autour du M.H.
 - Murs de pierres
 - Site archéologique
 - Fontaines
 - Port
 - Escalier
 - Croix, mémorial et calvaires
 - Arbres urbains
 - Pieds de façades plantés, jardins
 - Carreaux

Plan de règlement sur l'ensemble de la commune
Echelle 1/5000

Approuvé le :

Maire d'Outrage :
Commune d'Apprentissage de l'écrit
6 rue de la Mairie
BP 10419
70007 Vesoul cedex
Tel. 03 84 87 13 97

Maire d'œuvre :

Id et la V. Vesoune Sens et Paysage

